

# LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

Le Précurseur donne les nouvelles  
24 ou 30 heures avant les Journaux de  
Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, rue du Garet, n° 5, au 2°  
PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-  
Montmartre, n° 15.

LYON, 8 septembre.

Le Journal des Débats publiait hier sur les procès de presse un long article qui peut se résumer dans le passage suivant que nous en extrayons :

Nous citerons en exemple un procès tout récent. Un journal écrit : Plus de Bourbons ! On lui fait un procès : devant le jury il explique sa pensée : plus de Bourbons ! veut dire plus de Bourbons de la branche aînée. Voilà la pensée telle qu'on la montre au jury. Dès ce moment il fallait, à notre avis, abandonner l'accusation. L'opposition avoue publiquement qu'elle veut ce que nous voulons, c'est-à-dire plus de Bourbons de la branche aînée, ni plus ni moins, c'était une victoire ; qu'importait dès-lors un acquittement ? Le verdict du jury n'adhère point à la pensée telle qu'on l'avait entendue au parquet, pensée innocente ainsi corrigée, et qui a tout au plus le tort d'être peu neuve et peu saillante.

On se plaint quelquefois dans le monde que le jury n'est pas assez ferme. Le monde a raison ; mais le jury n'a pas tort. Voici pourquoi. Le monde lit les journaux de l'opposition : il entend les propos du parti, propos pleins de hardiesse et de violence révolutionnaire dont l'intention ne se cache ni ne se déguise. Comment ne condamne-t-on pas tout cela ? dit le monde ; c'est inconcevable ! Bientôt le monde devient jury : voilà les écrits et les propos de l'opposition qui paraissent devant lui ; mais alors ils se font petits ; ils se diminuent afin d'échapper à la peine. Accusés, avocats, chacun à l'envi explique, excuse, atténue : tout est désavoué, démenti ; comment condamner cela ?

Nous n'examinerons point s'il n'y a pas dans ces lignes une provocation à ces scandales d'audience dont on s'est plaint si vivement quand M. Cavaignac et M. Raspail sont venus exposer devant le jury, avec une franchise que nous n'approuvons pas, leurs doctrines et leurs espérances républicaines.

Nous ne chercherons pas non plus à démontrer que le désaveu reproché au National n'existe que dans l'esprit de ceux que l'inflexibilité de ses théories et de sa conduite fatigue et inquiète singulièrement.

Enfin, nous n'essayerons pas de prouver que les hommes qui ont foi au principe de la liberté illimitée de la presse et à l'inviolabilité de la pensée, qui croient que toute poursuite d'opinions est une usurpation de la force sur l'intelligence ont le droit de se soustraire par tous les moyens à ces violences brutales du pouvoir matériel ; que c'est même pour eux un devoir de chercher partout où ils la trouvent, une protection légitime pour les idées qu'ils jugent utiles, et que leur mission est de répandre et de propager malgré tous les obstacles.

Nous irons au fond de l'argumentation des Débats, et nous discuterons les deux termes sur lesquels elle s'appuie.

Quand le jury absout un écrivain, déclare-t-il qu'il approuve et partage les opinions et les sentimens qu'il a publiés ?

Ou bien proclame-t-il qu'il adopte le dogme politique de la liberté illimitée de la presse ?

Voilà, si nous ne nous trompons, les deux interprétations qu'on peut donner au verdict d'acquittement prononcé par un jury.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que le parti qui se plaint le plus hautement des décisions du jury, est précisément celui qui adopte la première de ces explications. C'est le juste-milieu qui est toujours prêt à dire, toutes les fois qu'un écrivain est condamné, que le jury a voulu réprimer des doctrines subversives de l'ordre social ; que le jury a donné une preuve de son dévouement à la dynastie de juillet ; que le jury a voulu témoigner combien il éprouve d'horreur pour toutes les idées d'avenir, pour toutes les tentatives de progrès, pour le principe révolutionnaire, en un mot, que le Journal des Débats appelle le seul ennemi de la France.

On conçoit bien le sentiment qui dicte cette interprétation maladroite. C'est que le juste-milieu se trouve si faible de logique, si dépourvu de théories arrêtées, si nettement séparé des intérêts des masses qu'il ne veut pas perdre une occasion de se vanter de l'appui du pays ; — de constater une adhésion du peuple, et dans son empressement à recueillir ces rares suffrages, il oublie que l'argument peut être retourné cruellement contre lui.

Nous sommes, quant à nous, parfaitement indifférens sur le point de vue où l'on se place pour juger la question. Si l'on prétend que le jury repousse les doctrines des écrivains qu'il condamne, nous répondrons qu'il partage les opinions des journaliers qu'il absout. Il ne restera plus qu'à comparer le nombre et la nature des procès suivis d'acquittement avec la nature et le nombre des procès dont l'issue a été la condamnation. — C'est un calcul facile à faire : mais nous doutons que le juste-milieu en accepte le résultat : car il se trouverait, en définitive, que le pays adopte les doctrines républicaines de la Tribune, par exemple, dans la proportion de 5 à 66 ; c'est-à-dire, que sur 66 citoyens, il se trouve 5 hommes du juste-milieu ou du carlisme et 61 républicains. — Les procès du National présenteraient un résultat bien plus surprenant encore ; car, comme ce journal n'a pas été condamné une seule fois depuis qu'il professe des idées purement républicaines ; nous serions en droit de dire que si le jury repousse, sous quelques rapports, le républicanisme turbulent de la Tribune, il adopte toujours, et sur tous les points, les théories larges et paisibles du républicanisme américain.

Et maintenant si l'on veut songer aux garanties que le pouvoir s'est données à lui-même dans la composition des listes du jury ; si l'on se souvient qu'en résumé le gouvernement choisit un citoyen sur vingt dans la classe des privilégiés de la fortune ; si l'on se figure ce que serait un jury formé d'hommes pris au hasard dans la masse nationale, prolétaires et propriétaires, on arrivera à une conclusion bien effrayante pour le juste-milieu.

Cependant il est impossible d'échapper à cette alternative : ou le jury, même privilégié, absout parce que l'esprit de liberté est général dans la nation, parce que le dogme de la franchise de la presse devient la croyance universelle du pays ; — ou bien le jury qui acquitte les républicains est imbu de doctrines républicaines.

Maintenant nous opposera-t-on, avec le Journal des Débats, que devant le jury les républicains, par l'organe de leurs avocats, se font monarchistes ? Sans vouloir même examiner si le fait qu'on avance est vrai, si des exemples tout récents et qui se sont passés sous nos yeux ne donnent pas à cette assertion un démenti solennel, nous répondrons que le jury sait bien que ce ne sont pas les plaidoiries qu'il vient juger, mais les écrits qui sont mis sous ses yeux ; que c'est lui attribuer assez peu d'intelligence, que de supposer qu'il peut commettre un si énorme quiproquo ; enfin que nous ne connaissons pas d'écrivain qui ait désavoué personnellement dans ses interrogatoires les intentions qui avaient dirigé sa plume.

Si donc le juste-milieu veut tirer avantage des condamnations prononcées contre les écrivains et les traduire en condamnations de doctrines, il faudra bien qu'il consente à regarder les acquittemens comme des acquiescemens aux principes proclamés par le journaliste inculpé, et nous venons de voir que cette thèse nous conduit à considérer la France entière, moins une imperceptible fraction et la bourgeoisie elle-même, excepté peut-être un dixième ou un douzième, comme pénétrée de l'excellence de la forme républicaine.

Mais nous avons honte de nous traîner dans ces suppositions absurdes par complaisance pour les aveugles passions du juste-milieu.

Non, il n'est pas vrai que les jurys prononcent des arrêts de doctrines ; non, il n'est pas vrai qu'en acquittant les écrivains républicains, les jurés fassent une profession de foi républicaine ; qu'en condamnant les discussions extra-constitutionnelles, il fassent acte d'amour pour la monarchie héréditaire aux trois pouvoirs équilibrés. Non, les jurés ne se jettent point dans ces examens de principes où l'esprit se perdrait, où la conscience ferait naufrage, où la passion seule déciderait du sort de l'accusé.

La vérité, ( nous l'avouons quand même on devrait la tourner contre nos doctrines ), la vérité est que peu à peu l'instinct d'une liberté large et tolérante se glisse jusqu'au cœur du pays ; que la notion de l'indépendance de la conscience et de l'inviolabilité de la pensée entre de jour en jour dans l'esprit de tout le monde ; que, malgré les mauvaises lois, des mœurs saines viennent émousser la violence des passions de parti. La vérité est, que souvent les jurés, tout en repoussant les principes de l'écrivain, reconnaissent qu'il a eu le droit de les professer, puisqu'ils ont le droit de les combattre, qu'il a pu les livrer au jugement de l'opinion, puisqu'ils peuvent les examiner et les rejeter ; qu'il lui était permis de démontrer les inconvéniens et l'immoralité de l'irresponsabilité royale, par exemple, puisqu'il leur est permis, à eux, d'essayer de prouver ses avantages et sa moralité. La vérité est que les citoyens, éclairés par l'expérience de quarante ans d'oppressions et de réactions ; commencent à comprendre qu'il est tems de mettre un terme à ces violences impies du parti vainqueur contre le parti vaincu ; qu'il est tems que la majorité s'interpose dans ces luttes de minorités, et, s'établissant juge du camp, laisse les deux principes combattre sous ses yeux, avec toutes leurs armes et toutes leurs ressources, sans intervenir dans le combat en faveur de l'un ou de l'autre. — La vérité est que la raison publique en est arrivée à ce point de reconnaître que les idées ne sont jamais coupables et ne tuent que ce qui renferme déjà un germe mortel ; de se persuader que si la monarchie doit durer, si elle est dans l'esprit et dans les mœurs de notre tems, si elle protège plus fortement que tout autre forme de gouvernement les intérêts du plus grand nombre, le plus grand nombre saura bien la défendre contre les bavardages de quelques journaux ; que si, au contraire, elle a en elle-même quelque chose d'antipathique avec les idées de notre siècle, d'hostile aux intérêts des masses, les masses sauront bien la renverser, malgré l'étouffement de la discussion, quand les deux principes, démocratique et monarchique, auront été poussés à bout et se rencontreront face à face.

Voilà ce que nous pensons, nous, des acquittemens du jury : nous les admirons comme la preuve d'un immense progrès dans la civilisation politique ; nous nous en réjouissons, comme d'une conquête faite par le génie de l'ordre et de la paix sur le génie de la violence et du désordre brutal. Et quand, par malheur, le jury condamne, nous ne nous irritons pas, car nous croyons plus que nos adversaires, à la conscience du peuple ; nous ne nous étonnons même pas, car des mœurs barbares, fortifiées avec un soin diabolique par les gouvernemens corrupteurs qui ont successivement pesé sur la France, ne peuvent pas disparaître en un jour ; car des préjugés enracinés depuis des siècles, depuis les per-

sécutions romaines contre le christianisme, depuis les persécutions catholiques contre le protestantisme, depuis les persécutions monarchiques contre la philosophie voltairienne, ne peuvent s'évanouir tout-à-coup au choc de notre plume, ou au souffle de nos paroles. — Nous nous consolons de ces rares exemples d'intolérance politique, par l'espoir de les voir devenir plus rares encore de jour en jour, et nous n'accusons ni les écrivains, ni le jury ; nous accusons les gouvernans, dont tout le talent est de faire fermenter les mauvaises passions qui restent encore dans le pays.

Nous prenons à témoins nos lecteurs : nous ont-ils jamais vu, même après la condamnation des écrivains de notre parti, attaquer la décision du jury, nous railler des lumières du jury, nous plaindre des passions du jury comme le font à tout instant les écrivains du juste-milieu ? — Jamais, Dieu merci, nous n'avons donné ce scandale, et jamais, quoiqu'il arrive, nous ne le donnerons à nos concitoyens.

Nous prenons sans répugnance, dans les procès que vient de subir le Précurseur, un exemple propre à appuyer nos assertions.

Sur quoi portaient toutes les réclamations que nous avons soumises à l'opinion publique avant la décision du jury ?

Uniquement sur la formation du tribunal qui allait nous juger. — Nous voulions comparaître devant des hommes désintéressés, devant des citoyens impartiaux, quelles que fussent leurs opinions. Nous demandions que ceux des jurés qui avaient un intérêt direct, personnel, pécuniaire à appeler sur nous de ruineuses condamnations s'abstinsent de prendre part à son jugement ; où leur conscience n'était pas libre.

Nous demandions que le ministère public, qui devant le pays était notre partie adverse, et qui avait déjà l'avantage du choix de nos juges fait par l'autorité elle-même, renonçât à l'exercice d'un droit qui est dans le texte et non dans l'esprit de la loi ; nous voulions, en un mot, être jugés par des citoyens indépendans et non par des délégués de l'autorité.

Eh bien ! nous n'avons obtenu aucune des choses que nous sollicitons. Nos concurrens commerciaux sont restés sans pudeur sur un banc où les retenaient leurs intérêts ; le ministère public, c'est-à-dire notre adversaire, a usé de toute la rigueur de son droit pour arracher de ce banc ceux des jurés qu'il savait ou tolérans par caractère ou libéraux par principes, et pourtant le Précurseur a été acquitté dans quatre procès successifs.

Est-ce que nous nous flattons pour cela que les jurés qui nous ont absous partageaient toutes nos opinions ? — Non, certes ; et c'est précisément parce qu'ils ont sans doute pour la plupart d'autres convictions, que leur gloire est plus pure et plus grande ; c'est précisément parce qu'ils sont d'un autre parti que nous, et que nos doctrines politiques n'ont point été dissimulées par notre défenseur, qu'il est honorable pour eux, au milieu des passions qui bouillonnent autour de nous, d'avoir fait un acte de haute indépendance et de noble impartialité. C'est cette dissidence même qui prouve qu'ils ont compris dans toute son étendue le principe sacré de la liberté de la presse.

Et pourquoi ne le dirions-nous pas aujourd'hui que nous le pouvons sans avoir l'air de faire amende honorable sous la menace d'une condamnation ?

— Nous reconnaissons nous-mêmes que les articles incriminés étaient de nature à égarer un jury moins éclairé. Nous reconnaissons qu'il y avait dans l'expression quelque chose de violent, de passionné, qui s'expliquait par l'inspiration des circonstances au milieu desquelles ces articles avaient été écrits, mais qu'un jury, jugeant à froid, aurait pu traiter sévèrement ; nous reconnaissons que l'émotion des horribles événemens de juin avait donné à notre style une acreté que quelques jours plus tard nous aurions voulu pouvoir adoucir, sans rien changer au fond de ce que nous avions écrit.

Eh bien ! encore une fois, le jury sur lequel tant d'influences puissantes avaient agi pour provoquer notre condamnation, le jury a négligé avec une raison supérieure, toutes ces petites observations de détails, il n'a vu que le principe de la liberté de la presse, applicable à toutes les opinions, à tous les partis, à toutes les formes de langage : il a acquitté.

C'est ainsi que nous nous expliquons et les décisions des jurys qui absolvent et les arrêts des jurys qui condamnent. — Lequel de nous, ou du parti doctrinaire, représenté par le Journal des Débats, interprète le mieux, le plus loyalement, le plus moralement, le plus légalement aussi, et les acquittemens, et les condamnations ?

Ans. P.

Les journaux ministériels de Paris ne cessent pas de s'occuper du banquet offert par les patriotes lyonnais à M. Odilon-Barrot. Nous avons relevé hier les singulières erreurs commises par eux sur la foi de notre feuille du juste-milieu. Aujourd'hui nous serions embarrassés de répondre au débordement de grossièretés que cette fête leur donne l'occasion de répandre contre les amis des idées libérales que Lyon a vu se réunir alors autour d'un principe, la liberté de la presse ; principe désormais immortel et que garantit contre toutes les attaques le dévouement des hommes éclairés de la population entière. Car nous ne nous y trompons pas : le véritable sujet de la colère des aristocrates, c'est

Le triomphe éclatant de la presse sur tous les points du pays; c'est l'impossibilité où les met ce triomphe d'accomplir des plans qui n'ont de chances de succès que dans l'étouffement de la pensée. — Ce n'est donc point aux hommes qui ont pris part à cette manifestation, que s'adressent toutes ces injures; car il n'en est pas un parmi eux auquel on osât adresser en particulier ce qu'on écrit sur eux tous dans le vague des généralités.

Tant que le *Courrier de Lyon* sent s'est diverti à jeter sur cette fête ses lourdes plaisanteries; le respect que nous devons aux honorables convives du banquet, nous a interdit de prendre leur défense contre un pareil adversaire. Le public lyonnais savait d'ailleurs à quoi s'en tenir et personne ne s'étonnait que des gens de mauvais ton, irrités par une manifestation qui montrait leur faiblesse, après toutes les vanteries dont ils nous assourdissaient depuis six mois, se répandissent en déclamations grossières et se vengeassent par de pauvres moqueries d'une si éclatante défaite.

Nous ne nous sommes pas émus davantage, quand nous avons vu des feuilles telles que la *France Nouvelle*, dont la scandaleuse apostasie fut en 1830, la risée de tout Paris, ou le *Nouvelliste* qui professe naïvement la servilité comme un devoir du publiciste, ramasser les plaisanteries triviales de leur sœur de Lyon et y ajouter des commentaires dignes du texte.

Mais, nous l'avons, nous avons éprouvé quelque surprise lorsque le *Journal des Débats* s'est joint à ces écrivains d'antichambres. Nous n'attendions pas de cette feuille de la conscience dans l'appréciation des faits; nous n'exigions pas qu'elle reconnût ce qu'il y avait de significatif dans cette réunion où la modération de la conduite et du langage était aussi frappante que l'unanimité des sentimens patriotiques.

Au fond, les écrivains des *Débats* ont bien compris la portée de cette démarche solennelle du libéralisme lyonnais; mais, comme il était contraire à leur intérêt d'avouer l'impression qu'ils en avaient reçue, nous comptons bien qu'ils chercheraient des détours pour éviter des aveux embarrassans. — Toutefois, nous étions habitués à trouver dans leurs paroles une certaine convenance que les gens de bonne compagnie n'oublient jamais, même au moment de se couper la gorge, et nous nous sommes étonnés de les entendre parler d'une assemblée de près de six cents personnes, députés, éligibles, électeurs, citoyens des professions les plus honorables, avec des termes que rougiraient d'employer entre eux des laquais.

Voici ce que nous lisons dans un long article que les *Débats* consacrent aujourd'hui au banquet du 30 août :

« Nous ne dirons rien d'une singulière circonstance que nous révèle le *Courrier de Lyon*. A ce banquet, la table seule de M. Barrot était servie en argenterie, les autres tables n'avaient que des couverts de fer et d'étain. Cela s'explique; les commissaires du banquet ne connaissaient probablement que le patriotisme des convives, et sans doute ils n'auront voulu répondre que de ce qu'ils connaissaient. (1) »

Que pourrions-nous répliquer à cela? Nous le confessons, nous ne trouvons rien à dire, ni en notre nom, ni au nom des patriotes qui assistaient au banquet.

Chacun pèsera ce que vaut cette insulte adressée à d'honorables citoyens par de vieux roués, auxquels on supposait au moins, avec leur profonde corruption politique, quelque urbanité et quelque décence de langage. — Mais il paraît que déjà les aristocrates du *Journal des Débats* ont pris les grossières habitudes de la nouvelle cour de banquiers où on leur accorde une place.

Plusieurs réclamations nous sont adressées sur la distribution des prix des cours de St-Pierre. — Nous les soumettons, en les résumant, au public et à l'administration.

On se plaint, par exemple, que l'examen pour les prix de géométrie descriptive ait eu lieu à huis-clos et hors de la présence des élèves. — L'espèce de secret qu'on a mis à cette opération, donne à chacun des élèves non couronnés le droit d'accuser les préférences du jury, et de croire à l'intervention de la faveur dans des choses où la capacité seule devrait décider. Et en effet, ces accusations se sont élevées; nous ne les publions pas parce qu'il faut avant tout éviter les personnalités dans les sujets d'intérêt général, et que la passion peut avoir dicté les réclamations. Mais il est clair qu'on a fourni à tout le monde le prétexte de graves reproches, qui pourraient être mal fondés, sans que l'administration eût pour cela raison de faire ce qu'elle a fait.

Nous recevons aussi des plaintes sur la manière dont les cours de géométrie descriptive sont démontrés. On voudrait que le cours fût confié à un professeur jeune et familiarisé avec les nouvelles méthodes d'enseignement. On désirerait surtout (et nous croyons cette réclamation très-fondée), que l'autorité mit à la disposition du professeur des modèles en bois ou en plâtre sans lesquels la démon-

stration au tableau est tout-à-fait insuffisante pour des jeunes gens qui ne sont pas habitués à la langue algébrique. — Ces modèles existent presque partout où l'on a fondé des cours de mathématiques usuelles et la dépense en serait peu considérable.

Enfin, il y a une clameur générale sur la distribution des prix de dessin. On prétend qu'ils ont été donnés de préférence à tout ce qui se rapproche de l'ancienne manière mignarde et lèche de l'école de Lyon; on pense que c'est malseconder les efforts du jeune artiste qui dirige l'école, et qui a un trop vif instinct du beau pour ne pas chercher à pousser ses élèves hors de cette plate et insipide nature.

A. P.

On lit dans la *Quotidienne* du 6 septembre :

« La *Quotidienne* du 5 septembre a été saisie à la poste et dans nos bureaux. En même tems M. de Brian a été extrait de la maison de santé de Chaillot et transféré à Sainte-Pélagie. Nous ignorons complètement la cause de l'un et l'autre de ces actes. »

On lit dans la *Tribune* :

« MM. Bascans et Philipon ont été enlevés ce matin de la maison du docteur Pinel pour être transportés au dépôt de la préfecture. »

« Le croirait-on? M. Gisquet est encore trop humain au gré du ministère : c'est un homme plein d'indulgence et de mollesse. M. Barthe s'est plaint au conseil; M. Montalivet a été stimulé par M. Barthe, et du ministère de l'intérieur est aussitôt parti l'ordre de transférer les malades dans les maisons de détention : *Dussent-ils y mourir!* s'est écrié M. le garde-des-sceaux dans sa colère ! »

On lit dans le *Courrier Français* :

« M. le marquis de Dalmatie, ambassadeur de France à La Haye, est de retour à Paris depuis quelques jours. Le motif apparent de son arrivée est de profiter du congé qu'il a obtenu; le motif réel est le refus qu'a fait le roi de Hollande de recevoir la notification officielle du mariage de la princesse Louise avec le roi Léopold. Bien que la cour de La Haye ait employé quelques formes dans ce refus, en répondant : Que, de sa part, un pareil acte serait une reconnaissance tacite de la royauté de Léopold, attendu que la France ne s'était point bornée dans sa note à l'appeler prince de Cobourg; qu'elle lui avait donné le titre de roi des Belges: le cabinet de France n'en a pas été moins vivement blessé de la conduite du roi Guillaume en cette occasion, et il a invité M. de Dalmatie à revenir. Un simple chargé d'affaires entretiendra les relations diplomatiques qui existent encore entre la France et la Hollande. Il y a long-tems qu'on aurait dû prendre ce parti; la position de notre ambassadeur à La Haye n'était pas tenable. Ce cabinet est aussi hostile à la France que si la guerre était déclarée entre les deux pays. »

Pour colorer un peu l'affront du refus hollandais, auquel on s'est exposé bien gratuitement, le gouvernement a fait insérer ce matin la note suivante dans le *Moniteur* :

« S. Exc. M. le vicomte Granville, ambassadeur extraordinaire de S. M. britannique, a remis, hier soir au roi, en audience particulière, la réponse de son souverain à la lettre de notification du mariage de S. A. R. Madame Louise avec S. M. Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges. »

« Certes, quand le roi d'Angleterre met cet empressement à répondre à une démarche de déférence et de politesse, on peut se consoler du refus du roi de Hollande. Mais, nous le répétons, à quoi bon s'y exposer? On connaissait son caractère; on savait quelle est sa position : il y a eu maladresse à ne tenir compte ni de l'un ni de l'autre. »

#### EXPÉDITION DE DON PÉDRO.

(Lettre particulière.)

Londres 4 septembre. Le comité pédriste établi dans notre ville s'occupe avec la plus grande activité d'enrôler les partisans de la liberté portugaise qui doivent former le corps de deux mille hommes qui, selon toute apparence, partira pour Oporto dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le marquis de Palmella et M. Barbosa quitteront la cité pour rejoindre leur souverain demain ou après-demain soir au plus tard. Deux paquebots sont prêts à mettre à la voile et n'attendent, pour effectuer leur départ, que les ordres de ce noble agent. Environ 560 chevaux se trouvent déjà à bord de ces paquebots, et je puis vous assurer sans crainte d'être démenti, que si lord Palmerston n'a pas accédé au vœu manifesté par M. Palmella de reconnaître comme reine légitime de Portugal, la jeune reine dona Maria da Gloria, au moins le ministre anglais n'a rien négligé pour procurer à ces patriotes tous les secours en hommes, argent et chevaux qu'il venait réclamer à Londres.

Avant son départ pour Paris, M. Flahaut a eu plusieurs entrevues avec lord Palmerston et le vicomte Palmella. Ces deux derniers personnages auraient manifesté au premier combien il serait important, dans les circonstances actuelles, que le gouvernement français prit un parti décisif concernant le Portugal, et qu'il envoyât quelques milliers d'hommes dont il lui serait facile de disposer, en les prenant dans la grande masse des réfugiés de toutes les nations qui habitent la France. On assure que M. Flahaut aurait nettement répondu que son gouvernement ne pouvait que faire des vœux pour la réussite de don Pedro, et que toute négociation à ce sujet serait pour le moins infructueuse. Quoi qu'il en soit, il paraît que M. Flahaut a été chargé par lord Palmerston de remettre au gouvernement français une note sur les affaires portugaises, que l'on dit être rédigée d'une manière fort énergique.

Les nouvelles que l'on a reçu hier d'Oporto vont jusqu'au 25. Nous apprenons par des lettres particulières que l'armée

de don Pedro compte 14, 500 combattans, et que la ville est hérissée de canons, de redoutes et de barricades.

L'amiral Sartorius était sorti le 21 d'Oporto pour s'assurer de la mer, ce qui avait fait présumer qu'il allait bloquer Lisbonne. Le 22 au soir, l'escadre était de nouveau dans la rade d'Oporto. La ville est remplie de provisions de toutes les captures que les guérillas de partisans de don Pedro ont fait sur les convois miguélistes.

Nous nous attendons à être attaqués le 25, dit une de ces lettres; mais si les troupes miguélistes persistaient à ne pas nous attaquer et à garder leurs positions, nous prendrions la défensive et nous cesserions ainsi d'être dans une alternative qui finirait par nous démoraliser, et qui compromettrait vivement nos amis de l'intérieur qui n'attendent, pour se joindre à nous, que notre armée se décide à aller en avant.

Le comte de Villafior déploie depuis quelques jours une activité vraiment inusitée. Des ordres ont été donnés pour se tenir prêts à marcher le 25. Une colonne d'environ 8,000 hommes, sous son commandement, se dirigera sur Coïmbre, le reste servira pour la défense d'Oporto, tandis que l'amiral Sartorius gardera la mer et engagera peut-être le combat naval avec la flotte de don Miguel.

Nous attendons avec impatience les renforts de Londres. Nous persistons à croire que si don Pedro continue à conserver Oporto, son triomphe est assuré.

#### PROCÈS DU PRÉCURSEUR.

Plaidoyer de M. Odilon-Barrot,

Justification de M. Cormenin,

Défense de M. Anselme Petetin,

Articles incriminés,

Demain lundi, cette brochure sera mise en vente :

Au bureau du *Précurseur*, rue du Garet, n° 5.

Chez Babeuf, libraire, rue Saint-Dominique.

Chez Baron, rue Clermont.

Chez Targe, rue Lafont.

Prix : 30 Sous.

#### AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Notre correspondance de Paris n'est point arrivée aujourd'hui.

PARIS, 7 septembre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Le *Courrier français*, qui, le premier, avait signalé le rapprochement qui s'opère entre la France et la Russie, convient aujourd'hui que tout cela pourrait bien n'être qu'un jeu joué; mais cependant il est bien constant que M. Pozzo di Borgo revient à Paris, que M. le duc de Trévise, qui devait quitter St-Petersbourg, y prolonge son séjour; enfin, on parle d'un mariage entre le duc d'Orléans et la fille aînée de l'empereur Nicolas. La *Quotidienne*, qui a nourri long-tems ses filets de l'espoir d'une coalition dont la Russie serait l'ame, qui avait même parlé du mariage du duc de Bordeaux avec la princesse dont il s'agit, repousse de toutes ses forces la pensée que l'empereur Nicolas puisse avoir ainsi changé d'idées. Le fait est que les souverains de la Russie tiennent plus à l'affermissement de leur pouvoir qu'au principe abstrait de la légitimité; ils l'ont assez souvent prouvé. Tandis que M. de Trévise prolonge son séjour à St-Petersbourg, M. le marquis de Dalmatie, ministre de France à La Haye, a quitté cette ville, et il est déjà de retour à Paris. Un journal attribue ce retour au refus fait par le roi Guillaume de recevoir la notification du mariage; nous ne le croyons pas. Ce départ était arrêté depuis long-tems. Mais, ce qui nous paraît probable, c'est que notre envoyé ne retournera pas à la La Haye aussi long-tems que la position ne sera pas plus éclaircie. Un chargé d'affaires fera la besogne.

— Le ministère est aux abois, mais la lutte est toujours vive sur le choix des ministres futurs. Le *Journal des Débats*, qui voudrait voir arriver aux affaires M. Bertin de Vaux et M. Guizot, comprend à merveille toute la force que puise M. Odilon-Barrot dans les victoires judiciaires qu'il a remportées à Paris et à Lyon, et il met tous ses soins à en atténuer l'effet; mais il a laissé échapper hier des paroles qui doivent éloigner pour long-tems ses patrons : son attaque contre l'esprit révolutionnaire est une grande maladresse; car, que serait Louis-Philippe sans l'esprit révolutionnaire? Aussi, assure-t-on qu'il comprend la difficulté de la combinaison projetée d'unir dans le même ministère M. Dupin et M. Bertin; mais qu'il est résolu si elle échoue pour faire place à une combinaison de M. Dupin et de M. Odilon-Barrot, à faire au cabinet futur une guerre aussi acharnée que celle qu'il fit jadis à M. de Villèle.

Nos hommes d'Etat jouent de leur reste, et redoublent de rigueur contre les écrivains politiques condamnés. La *Tribune* avait accueilli une lettre un peu vive contre M. Barthe, hier matin. Dès hier soir l'ordre a été donné de réintégrer à Sainte-Pélagie M. Bascans, gérant de ce journal, qui avait obtenu de se faire donner, dans une maison de santé, des soins qui lui sont bien réellement nécessaires; mais, pour ne pas donner à cette mesure l'air d'une vengeance particulière, M. Philipon, directeur de la *Caricature*, M. Bascans, gérant de la *Quotidienne*, et d'autres encore ont vu aussi resserrer leurs liens. En même tems on saisissait la *Quotidienne*. Il est vrai que la chambre d'accusation venait de décider qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre le petit poème des *Deux-Princes*, de M. A. Guiraud, qui aura eu ainsi l'honneur de réclamer la responsabilité de son œuvre, sans avoir

(1) Nous craignons presque d'en courir nous-mêmes le reproche que nous faisons aux journaux salariés, en déclarant que nous ignorions parfaitement, aussi bien que la plupart des convives, la particularité que certaines feuilles relèvent avec tant de délicatesse. — Nous n'avons pas pris sur ce fait d'informations particulières; toutefois il nous semble qu'il est assez supposable que pas un restaurateur à Lyon ne possède six cents couverts d'argenterie. — Mais nous avons honte d'entrer dans ces misérables discussions.



Nous avons livré à la publicité l'expérience faite par M. Lamy, ex-juge-de-peace, sur deux gerbes de blé, d'où il a tiré la conséquence qu'il y a avantage réel à couper le blé un peu vert.

Il est à la connaissance de tous nos cultivateurs de l'Alsace que le blé et c'est surtout le froment que j'ai en vue, quand il a poussé en épis, a besoin de quinze jours pour fleurir, autant pour grener, et autant pour mûrir.

convénient, je dirais: Medio tutissimus ibis, pour ne pas effleurer ici la politique et employer un mot qui est, dans notre tems, d'une renommée européenne.

EXTRÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ALLEMAGNE.

Vienne, 27 août.—5 p. 0/0, 88; actions de la banque, 1141 1/4.

Mouvement des fonds à la Bourse de Francfort.

Francfort, 28 août.—La baisse a duré jusqu'à hier dès l'arrivée des nouvelles d'Amsterdam. Le cours de la bourse de Vienne a également contribué à hausser: 6 p. 0/0, 87 3/4; 4 p. 0/0, 76 5/4; actions de la banque, 1568; l'escumpte est monté à 19 3/4 à 5 p. 0/0.

Francfort-sur-Mein, 21 août.—Les élections qui doivent avoir lieu au mois d'octobre pour procéder à une nouvelle organisation de notre corps législatif commencent déjà.

conque. Il semble que l'on se propose maintenant de ne donner sa voix qu'aux hommes qui ont à cœur les progrès de l'industrie, de l'intelligence, et surtout qu'à ceux dont les opinions constitutionnelles sont généralement connues.

—Le choléra vient d'éclater dans notre pays.

ITALIE.—Rome, 23 août.—Le nouvel emprunt romain n'a pas été con- la à 62 1/2, mais bien à 72 1/2, ce qui, en déduisant la provision, l'établit net à 70 1/2. Les entrepreneurs s'efforcent de tenir secret le chiffre précis. Mais malgré ces soins inouis, j'ose vous garantir celui que je viens de vous donner.

L'extinction du capital s'effectue par paiement annuel de 180,000 écus, qui serviront à couvrir les intérêts et à former une somme annuelle de 50,000 écus d'amortissement. Le tout sera remboursé en trente ans.

Trieste, 14 août.—Nous apprenons qu'un cinquième bulletin égyptien donnera bientôt un récit circonstancié d'une victoire éclatante qu'Ibrahim-Pacha a remportée, du 13 au 17 juillet, sur Hussein-Pacha, et dont les résultats ont été la retraite de l'armée turque et la prise de Javille d'Allep, causée par cette retraite. Ces nouvelles méritent cependant confirmation. L'autorité de Méhémed n'a jamais été si respectée; ses succès lui attirent tous les cœurs, et les esprits ne rêvent que gloire et conquêtes.



ANNONCES JUDICIAIRES.

(543) Lundi dix septembre 1852, à neuf heures du matin, sur la place St-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente des meubles et effets saisis, consistant en canapé, piano, tables, glaces, secrétaire, lit, chaises, rideaux, batterie de cuisine et autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(558) VENTE APRÈS DÉCÈS, A LYON ET A ST-CYR-AU-MONT-D'OR, D'un mobilier considérable et en très-bon état; dépendant des successions de M. et Mad. Cottier, décédés à Lyon.

Le mardi onze septembre mil huit cent trente-deux et jours suivants, dès neuf heures du matin, il sera, par un commissaire-priseur, procédé, aux lieux ci-après indiqués, à la vente aux enchères et au comptant des objets dont suit le détail.

SAVOIR :

Batterie de cuisine, cuivrier, verroterie, vaisselle ordinaire, service complet en porcelaine, lits garnis, édredons, commodes, secrétaires, consoles à dessus de marbre et en acajou, tables de jeu, glaces, chandeliers, chaises, fauteuils et canapés pour garniture de salon, piano à six octaves en acajou, plusieurs garnitures de lits et de croisées, en soie, mousseline et percale, garde-robe, une quantité de beau linge, tel que draps, nappes, serviettes, essuie-mains, chemises, mouchoirs de poche, bas, cravates, beau trousseau à l'usage d'homme et de femme, et notamment un manteau pour dame, tout neuf, fourrures en martre et zibeline, schalls cachemires et autres, voiles et dentelles, tableaux, gravures, un beau fusil double à piston, damas frisé, pendules de maîtres, beaucoup d'argenterie en couverts (la plupart neufs), cafetières, salières, moutardier, porte-huilière, couteaux à poisson et de dessert, manches en nacre, lames d'argent, montres, chaînes, boucles de jarrettières, de souliers, et tabatière d'or, écuelle, sa sous-coupe et sa cuillère en vermeil, épinglettes et bagues garnies de diamans, camée, nécessaire, bibliothèque composée de différents ouvrages de littérature, histoire et voyages, belle reliure.

Ordre et lieux de la vente.

Les mardi, mercredi et jeudi, on vendra, rue Trois-Maries, n° 1, au 4°, la batterie de cuisine, la vaisselle, les meubles, le linge et les habillemens. Le vendredi à onze heures précises, on vendra au même lieu le fusil, les pendules, montres, argenterie et bijoux. Le samedi à midi, on vendra les vins, place de la Charité, maison Tissot, n° 9, à la suite de divers objets mobiliers qui sont dans la même maison. Le dimanche seize, à dix heures, on vendra, à Mont-tout, commune de St-Cyr-au-Mont-d'Or, lits garnis, commodes, secrétaires, linge de corps et de table, plusieurs pièces de vin du pays, et de différentes récoltes, et autres objets.

(557) Le mardi onze septembre mil huit cent trente-deux, depuis dix heures du matin jusqu'à trois de relevée, et les jours suivants, aux mêmes heures, rue St-Dominique, n° 11, au 1er étage, par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères d'un très-joli mobilier, dont suit le détail :

Tableaux peints à l'huile, gravures, glaces, trumeaux, pendules en bronze, autre à colonnes, meubles de salon recouverts en laine, autre recouvert en cria, candélabres en bronze avec dorures, table à écrire, table de jeu, table à thé, table à bureau, consoles, bois de lits, table de salle à manger avec allonges, le tout en acajou;

Secrétaires, commodes, corps de bibliothèques, pupitres à musique, tables de cuisine, bureaux, casiers, tables de jeu, bois de lits, le tout en noyer. Pieds dorés, garde-paille, matelas, traversiers, oreillers, lits de plumes, rideaux et leurs garnitures pour salon et chambre à coucher, chaises et fauteuils, tours de lits, plians, garde-feu, chenets, pelles, pinces, porcelaine, cristaux, réchaux plaqués, cuivrier, fer, fonte, étain, vaisselle, faïence, ustensiles de cuisine, et autres objets.

La bibliothèque, qui se vendra le jeudi treize du courant à onze heures du matin, se compose notamment de l'Histoire du Magnétisme animal, l'Histoire des Cent Jours, Voyage d'Antenor en Grèce, Œuvres de Mad. Cottin, les Lusiades, Chateaubriand, Histoire de la Chine; Description des nouveaux Instrumens d'agriculture; Œuvres de Rabelais, Traité de Chimie, par Thé-nard, Histoire du Brésil, Œuvres de Bernardin de St-Pierre, Voyage en Grèce et en Turquie, Abrégé général de l'Histoire des Voyages, Nouveau Cours d'Agric-

culture, orné de soixante figures; Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, Caractère de La Bruyère, Répertoire du Théâtre-Français, Œuvres de Voltaire.

(559) VENTE APRÈS DÉCÈS, PLACE DU PORT-DU-ROI, Du mobilier délaissé par Marie Sandrin, veuve Bouvard.

Lundi dix septembre, à neuf heures du matin, il sera procédé par un commissaire-priseur, place du Port-du-Roi, à la vente dudit mobilier, consistant en lit garni, commode, draps de lit, serviettes, robes, chemises, jupes et habillemens à l'usage de femme, etc., etc.

(541) A vendre. — Belle maison de campagne à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, dans la plus riante exposition, ayant salle d'ombrage, bosquets, jardin, parterre, pré, terre, vignes, et de belles eaux; susceptible d'être divisée en deux parties. — Maison de plaisance à Oullins, avec un joli jardin anglais.

S'adresser à M<sup>e</sup> Couet, notaire, rue Neuve, n° 1, chargé du placement de divers capitaux, notamment d'une somme de 25,000 f. à 4 1/2 p. 0/0; le tout moyennant bonne hypothèque.

(540) A vendre. — Un superbe fonds de café, des mieux achalandés, dans un des meilleurs quartiers. On donnera facilité pour les paiemens. S'adresser à M. Lacroix, liquoriste, rue St-Dominique, n° 15.

A vendre. — Un fonds d'auberge dite la Table-Ronde, situé à la Guillotière, grande-Rue, place des Pères, n° 4, consistant en batterie de cuisine pour l'exploitation de ladite auberge, vins, tonneaux pleins et vides, foin, paille, bois, etc., etc.

S'adresser à M. Duc, aubergiste de la Guillotière, à la Table-Ronde, ou à M. Lespinasse, agent d'affaires, dans la galerie de l'Argue. (515 3)

A vendre. — Un très-joli domaine, situé à Chaponnay (Isère), de la contenance d'environ cent soixante bichères, mesure de 400 toises royales, consistant en bâtimens pour l'exploitation de la propriété, terre à cultiver du blé froment généralement, pré, vigne et bois; le tout d'un très-bon rapport.

S'adresser à M. Duc, aubergiste de la Guillotière, à la Table-Ronde, ou à M. Bertrand, notaire à Chaponnay. (514 3)

(507 3) A vendre pour cause d'infirmité. — Un fonds de draperie, toilerie, rouennerie et bonneterie, pourvu d'un bel assortiment, dans un des meilleurs quartiers de la ville. On prendrait en paiement une propriété.

S'adresser chez M. Rostaing, notaire, rue Bât-d'Argent, n° 11.

(529 2) A vendre pour cause de maladie. — Un fonds de café agencé à neuf, et pouvant servir à deux fins. S'y adresser, café Polonais, rue des Célestins, n° 4.

(536) Aujourd'hui 8 septembre, en l'hôtel de la Préfecture, en séance publique présidée par M. le baron Lajard, intendant-militaire à Lyon, l'adjudication du service des convois militaires dans la 7<sup>e</sup> division, composée des départemens du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, a été prononcée en faveur de M. Eugène Clément, maître de poste à Romans (Drôme).

(529) Une demoiselle âgée de 21 ans, élève de la Légion-d'Honneur, sous-maitresse depuis cinq ans à Grenoble, désirerait se placer à Lyon, où ses parents résident, comme institutrice dans une maison bourgeoise ou dans un pensionnat. S'adresser chez M. Perret (Claude), cour des Carmes.

AVIS.

Plusieurs personnes comprenant mal l'adresse indiquée, sont allées dans divers endroits pour se procurer le dépurato-laxatif et résolutif, connu généralement pour la guérison prompte et radicale des maladies cutanées et vénériennes, que, victimes de cette erreur, elles ont employées des remèdes qui n'ont pas produit les effets qu'elles avaient le droit d'en attendre, c'est pourquoi le public est prévenu que la vente de ce sirop a lieu exclusivement dans la pharmacie de M. PERENIN, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

(545) A partir du 10 courant, nous aurons l'honneur de présenter aux amateurs un phénomène vivant, âgé de 3 ans, taille de 3 pieds, 52 pouces de rondeur, pesant 110 livres.

Il sera visible quai des Célestins, près de la rue d'Egypte.

(525 2) OMNIFÈRES.

Nouvelles voitures à 20 places, partant pour Villefranche de l'hôtel du Parc, à 6 et 11 heures du matin, et à 4 heures du soir.

Maladies Secrètes ET DE LA PEAU.

Les nombreuses guérisons opérées chaque jour dans plus de 80 villes de France et de l'étranger par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu le meilleur spécifique des maladies vénériennes et des diverses maladies de la peau. Se vend toujours chez QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 25, à Lyon. (On fait des envois.) (535)

SIROP DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ,

Pharmacie de M. Macors, rue St-Jean, n° 50, à Lyon.

Ce sirop est le meilleur et le plus puissant dépuratif à employer pour la guérison de toute espèce de maladies vénériennes. Le prix en est fixé à 5 francs le flacon, avec un prospectus qui indique la manière d'en faire usage.

Quelques spéculateurs avides et jaloux, qui trafiquent sur un remède analogue, ayant prétendu qu'au prix de 5 francs ce sirop ne pouvait être que mal préparé, et que celui dit Concentré de Salsepareille, qui coûte 8 francs, était infiniment supérieur, il importe de prémunir le public contre une telle calomnie, et M. Macors peut assurer que sa préparation est si parfaite que chaque jour on lui en adresse des éloges; il offre même de prouver d'une manière évidente que ce n'est pas le prix d'un sirop qui en constate la valeur et l'efficacité.

P. S. Les envois à l'étranger sont francs d'emballage. (389 6)

Maladies Secrètes ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Penitens-de-la-Croix, à St-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus darts et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés. Prix: 4 f. et 8 f. la bouteille. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. Affranchir et joindre un mandat sur la poste. Des dépôts existent dans toutes les villes et à l'étranger. A Avignon, Vigier, pharmacien; à Apt, Seynard; à Carpentras, Bernard; à Marseille, Thumain, grande rue de Rome; Laurent Fourtoul, petite rue de Rome, n° 12. (4562)

Aujourd'hui dimanche et demain lundi, 10 septembre 1852,

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

PREMIÈRE SOIRÉE DU POLONAIS DE LINSKI, DE VARSOVIE.

Exposition des Tableaux suivans :

Rome. — Une vue de Naples et son port. — Le coucher du Soleil dans une vue agreste de la Suisse. — Une grande Tempête sur mer. Dans les entr'actes, grande Soirée de Magie égyptienne, exécutée par le polonais de Linski.

Le spectacle sera terminé par la grande Cuisine bengalienne, ou la Force du feu de Bengale, expérience tout-à-fait nouvelle à Lyon et du plus grand effet.

Les séances auront lieu dans la Grande-Loge, située sur le quai de Retz, en face du Collège, où était ci-devant le salon de figures de circ de M. Favier. On commencera à six heures et demie.

(435 G4) AVIS INTÉRESSANT.

LE SEUL DÉPOT A LYON,

Place des Célestins, n° 9, au 1er (maison de M. Koch, tailleur).

Des ARTICLES DE TOILETTE de la maison MA de Paris,

Dont la clôture avait été annoncée pour le 15 de ce mois, en raison du débit considérable qu'ont obtenu ces articles et des nombreuses demandes qui lui sont faites journellement, continuera sa vente jusqu'en octobre prochain, et vient de recevoir de Paris un nouvel assortiment des articles suivans, si avantageusement connus depuis nombre d'années, par les éloges des premiers journaux de la capitale.

1° Les Eaux noires, blondes et châtaines, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et favoris sans aucune préparation; et les Pommades américaines noires et châtaines, qui teignent également et à la minute, les cheveux sans en altérer la souplesse et le brillant.

2° La Pommade grecque, qui a la propriété incontestable de conserver les cheveux, en prévenant et en arrêtant la chute, les empêche de blanchir et les faire croître un peu de tems.

3° La Crème et l'Eau de Turquie, qui effacent les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchissent à l'instant même la peau la plus brune;

4° L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage et des bras sans laisser de traces, ni altérer aucunement la peau.

5° La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6° L'Eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.

7° L'Eau des Chevaliers, qui corrige et prévient la mauvaise haleine, et blanchit parfaitement les dents sans en altérer l'émail.

Prix: Six francs chaque article, et dix francs pour deux.

On peut essayer avant d'acheter.

NOTA. Les habitans des villes voisines peuvent écrire (franco) au dépôt, place des Célestins, n° 9; les articles leur seront expédiés dans les 24 heures.

BOURSE DE PARIS. — 6 septembre 1852.

L'arrivée à Londres du secrétaire de M. Hockmar a servi aujourd'hui de canevas aux spéculateurs. L'on assurait qu'il était porteur de dépêches très-importantes, et que sous peu de jours le traité définitif serait signé.

Les fonds se sont très-bien trouvés de ces dispositions pacifiques. Les affaires n'ont pas été très-nombreuses, mais les cours ont été fermes pendant toute la bourse.

Le 5 p. 0/0 ferme en hausse sur son cours d'hier de 15 c., même différence à terme.

Le p. 0/0 en hausse de 10 c. au comptant, et 14 c. aussi à terme.

Table with 5 columns: 1er Cr., plus h, plus b, dern. and rows for various financial instruments like 5 p. 0/0 au compt., EMP. 1851 au compt., etc.

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.